

AMAP DE TOUTES AIDES

Le présent contrat est passé entre :

Le consomm'acteur de l'AMAP de Toutes Aides d'une part,

Et Julie AUGER et Vincent PEYNOT, producteurs maraîchers de la Ferme de Pitoué, demeurant La Croletais 44750 Campbon, d'autre part :

Le titulaire

Mme, Mlle ou M.....
Demeurant
N° de telou.....
Courriel.....

Préambule

Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- mettre en place une économie solidaire de proximité
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité, en étant informé de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé entre le consomm'acteur et les producteurs pour l'approvisionnement en paniers de fruits et légumes du **24 septembre 2020 au 23 septembre 2021, soit 45 semaines de distribution (et 7 semaines de non distribution réparties sur l'année)**. Les producteurs s'engagent à cultiver dans le respect de la charte des AMAPS : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement. Ils distribueront au moins six légumes différents chaque semaine. La souscription me donnera le droit à des fruits et légumes frais, biologique, donc cultivés sans herbicide, ni pesticide, disponibles à mesure qu'ils mûrissent et me permettra de connaître Julie et Vincent, nos agriculteurs partenaires. Le consomm'acteur reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. Il en assume les risques. Le consomm'acteur autorise les producteurs, si un ou des légumes ne produisent pas un volume suffisant, à s'approvisionner auprès de partenaires maraîchers locaux, en légumes cultivés selon le cahier des charges de l'agriculture biologique, sous réserve d'en être informé. **La visite du jardin et la participation aux divers ateliers à la ferme par les consomm'acteurs, sont indispensables à la bonne marche de l'AMAP et à la compréhension des problématiques agraires.**

Le consomm'acteur et les producteurs doivent respecter la charte des AMAPS présente sur le site :

www.amapfrance.fr

La distribution

Les distributions ont lieu au 40 rue de Toutes Aides 44600 Saint-Nazaire, le jeudi de 18h à 19h30, en présence d'un des producteurs (lieu de distribution susceptible d'être modifié en cours de contrat). Tous les amapiens s'engagent à effectuer à tour de rôle des permanences, trois ou quatre pendant la saison, chaque membre s'engage à venir chercher son panier toutes les semaines sur le lieu de distribution. La récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré. En cas d'impossibilité, il appartient à chaque consomm'acteur de faire retirer son panier par un tiers. Sur la période du contrat, certaines distributions ne pourront pas être assurées (conditions météorologiques, difficultés ponctuelles, jours fériés, congés...). Les

producteurs en informeront les coordinateurs au moins une semaine à l'avance. Un décompte du nombre de distributions sera assuré par les coordinateurs.

Le consomm'acteur peut au cours de l'année **décaler deux paniers à une date antérieure ou postérieure** à la date d'absence en prévenant soit oralement lors d'une distribution auprès du producteur ou en envoyant un mail à l'adresse fermedepitoue@laposte.net en indiquant **la taille du panier, la date de non retrait du panier et la date souhaitée de retrait du panier décalé**. La date de décalage doit être en accord avec Vincent et Julie. En effet, ils ne peuvent pas forcément satisfaire la demande à la date souhaitée si tout le monde veut la même date. Il est important de prévenir les producteurs **le plus en avance possible**.

Prix et mode de paiement

Le prix du **petit panier** est de **11 € TTC** (soit 12 chèques de 44 €), 4 légumes mini / panier.

Le prix du **grand panier** est de **16 € TTC** (soit 12 chèques de 62 €), 5 légumes mini / panier.

Le prix du **gros panier** est de **22 € TTC** (soit 12 chèques de 85 €), 5 légumes mini / panier en + grande quantité. + 2 € mensuel pour les frais de transport.

Le prix des paniers est stable depuis les 11 ans de l'AMAP.

Le consomm'acteur, faisant acte d'engagement solidaire avec les producteurs par l'avance de trésorerie, partage les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler la totalité de la récolte par chèques encaissés chaque mois. La somme totale à payer est recalculée au prorata des paniers distribués en fonction de la date d'adhésion à l'AMAP. **Les chèques sont à rédiger à l'ordre de la Ferme de Pitoué.**

Engagement

Le consomm'acteur s'engage sur la totalité de la durée du contrat, soit **12 mois**. Les maraîchers assureront **45 paniers** durant la période.

Renouvellement

A la fin de la période d'engagement, le consomm'acteur pourra décider de reconduire ou non le contrat pour une durée de douze mois. Il devra informer les producteurs de sa décision au moins un mois avant l'échéance du présent contrat.

Les producteurs :	Le Consomm'acteur :
Nous soussignés, Julie AUGER et Vincent PEYNOT, déclarons avoir pris connaissance des obligations qui nous incombent, notamment le respect de la charte des AMAPs et confirmons notre engagement au titre de ce contrat envers le consomm'acteur.	Je, soussigné.....souscrit à l'AMAP pour un panier par semaine et fournit 12 chèques de€ (44 € ou 62 € ou 85 € selon la taille choisie du panier). Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, du respect de la charte des AMAPS et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers les producteurs.

Fait à Saint-Nazaire, en un exemplaire original (+ une copie scannée)

Date et signature

Date et signature

